

Mémoire de l'AMC

Mémoire prébudgétaire de l'AMC pour 2022

Mémoire présenté au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes

Le 5 août 2021

L'Association médicale canadienne est la voix nationale de la profession médicale au Canada depuis 1867.

Recommandations

Recommandation 1 : Augmenter le Transfert canadien en matière de santé

Que le gouvernement fédéral s'engage, de manière soutenue et à long terme, à augmenter le financement fédéral de la santé aux gouvernements provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé. Dans le cadre de cet engagement, offrir un financement ciblé afin d'améliorer l'équité de l'accès aux services suivants :

- soins à domicile et communautaires intégrés;
- soins de santé mentale;
- soins virtuels dans le cadre des soins spécialisés et primaires financés par l'État.

Recommandation 2 : Améliorer l'accès aux soins primaires

Que le gouvernement fédéral investisse 2 milliards de dollars dans un nouveau fonds ponctuel d'accès aux soins primaires afin d'améliorer rapidement l'accès aux fournisseurs de soins primaires, et qu'il investisse 2 millions de dollars afin d'étudier la possibilité d'offrir une formation interprofessionnelle aux médecins de famille et aux autres professionnels du domaine des soins primaires.

Recommandation 3 : Améliorer la capacité du système de santé publique

Que le gouvernement fédéral investisse un montant initial d'un milliard de dollars dans le budget de 2022, avec un engagement à offrir un financement additionnel au cours des cinq prochaines années, afin de transformer les pratiques de santé publique au Canada, améliorant la capacité et comblant les lacunes identifiées pendant la pandémie.

Recommandation 4 : Instaurer une allocation pour les personnes âgées

Que le gouvernement fédéral mette à profit les leçons tirées de notre approche des soins aux personnes âgées et investisse 500 millions de dollars dans le budget de 2022 pour instaurer une allocation pour les personnes âgées.

Recommandation 5 : Réduire les obstacles à la mobilité interprovinciale des professionnels de la santé

Que le gouvernement fédéral soutienne la réduction des obstacles à la mobilité interprovinciale des travailleurs de la santé en faisant un examen parlementaire des obstacles réglementaires à la mobilité et au déploiement des ressources humaines en santé dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien, et qu'il investisse 2 millions de dollars pour faire une évaluation comparative des exigences provinciales et territoriales sur les permis d'exercice et les certificats pour les professions de la santé qui sont réglementées.

Introduction : Repenser les systèmes de santé dans le cadre de la reprise après la pandémie

Depuis un an et demi, nous sommes témoins du dévouement et de la détermination des professionnels de la santé du pays. Cependant, les efforts qu'ils déploient ne peuvent pas contrebalancer les importantes lacunes du système. Des investissements fédéraux louables et opportuns seraient une réponse préliminaire aux iniquités qui ont été aggravées par les vagues initiales de la pandémie.

Le Canada doit répondre à ces iniquités et assurer un avenir sûr et durable à la santé et aux soins de santé. La pandémie a mis en lumière les déficiences flagrantes de nos systèmes de services sociaux et de santé, du manque d'accès aux soins primaires à l'absence de normes nationales sur les soins de longue durée, ce qui a entraîné des souffrances inimaginables. Les ressources limitées ont été utilisées jusqu'au point de rupture. Les temps d'attente pour les interventions, qui étaient déjà longs dans bien des cas, sont devenus encore plus longs, causant des souffrances et des préjudices. De plus, la pandémie a touché de façon disproportionnée les populations visées par les principes d'équité. Pour prévenir une pression accrue sur nos systèmes de santé et les améliorer pour l'ensemble de la population à l'avenir, nous devons combler ces lacunes de manière efficace. L'AMC presse les parlementaires d'effectuer des investissements essentiels aux fondements de nos soins de santé.

Recommandation 1 : Augmenter le Transfert canadien en matière de santé

Que le gouvernement fédéral s'engage, de manière soutenue et à long terme, à augmenter le financement fédéral de la santé aux gouvernements provinciaux et territoriaux par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé. Dans le cadre de cet engagement, offrir un financement ciblé afin d'améliorer l'équité de l'accès aux services suivants :

- soins à domicile et communautaires intégrés;
- soins de santé mentale;
- soins virtuels dans le cadre des soins spécialisés et primaires financés par l'État.

En 2021, le gouvernement fédéral a effectué un investissement ponctuel de 4 milliards de dollars afin de répondre à l'arriéré des services et des interventions pendant les premiers mois de la pandémie. Cet investissement préliminaire était prudent et louable, mais les temps d'attente pour les interventions chirurgicales et diagnostiques ont continué à augmenter, les vagues subséquentes de la pandémie augmentant les arriérés. De plus, les systèmes de santé n'arrivent toujours pas à répondre aux besoins de la population vieillissante du Canada. Dans son Rapport sur la viabilité financière de 2021, le directeur parlementaire du budget a prévenu que « le vieillissement de la population entraîne une augmentation des dépenses en santé qui grèveront les finances des administrations infranationales à long terme [et] certaines administrations infranationales font face à de fortes pressions budgétaires en raison de la réduction des transferts fédéraux ».

Le gouvernement fédéral doit s'engager à offrir un financement accru et soutenu aux systèmes de santé du Canada afin de protéger la santé de la population. À court terme, les systèmes de santé devront faire face à des temps d'attente plus longs en raison de l'arriéré des interventions et des besoins qui n'ont pas été pris en charge pendant la pandémie.

À long terme, l'augmentation des transferts aux provinces et aux territoires permettra de répondre aux besoins de services de santé, ce qui comprend les soins à domicile et communautaires intégrés pour notre population vieillissante, et la demande accrue pour un accès opportun à des services de santé mentale. Le Transfert canadien en matière de santé est le plus important transfert fédéral aux provinces et aux territoires, mais pour le moment, il ne permet pas de répondre au déséquilibre entre divers segments de la population, notamment les personnes âgées. Il faut remédier à ce déséquilibre.

Recommandation 2 : Améliorer l'accès aux soins primaires

a. Instaurer un fonds d'accès aux soins primaires

L'AMC recommande que le gouvernement fédéral investisse 2 milliards de dollars dans un nouveau fonds ponctuel d'accès aux soins primaires afin d'améliorer rapidement l'accès aux fournisseurs de soins primaires. S'appuyant sur le succès du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires du gouvernement fédéral, cette initiative permettrait d'utiliser le modèle durable des centres de médecine de famille, assurant un accès opportun aux soins primaires et la continuité des soins aux patients.

L'AMC propose que des modèles de soins en équipe, en personne et virtuels, soient admissibles au fonds d'accès aux soins primaires, et soient sujets aux dispositions relatives aux déclarations et aux plans de responsabilisation répondant aux besoins de planification des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le but est de faire en sorte que les soins offerts partout au Canada répondent aux besoins des patients aujourd'hui et à l'avenir. En nous éloignant des soins réactifs pour adopter une approche de prévention et de gestion continues, nous pourrions obtenir les résultats supérieurs que mérite la population canadienne.

b. Assurer l'accès futur à des soins primaires intégrés en équipe : évaluer la capacité de formation

L'AMC presse le gouvernement fédéral d'investir 2 millions de dollars afin d'évaluer les possibilités et la capacité de formation interprofessionnelle des médecins de famille et d'autres professionnels dans le domaine des soins primaires, et de cerner et évaluer les possibilités et la capacité de formation interprofessionnelle des médecins de famille et d'autres professionnels dans la sphère des soins primaires.

La demande dépasse continuellement l'offre de médecins de famille au Canada. En décembre 2020, 2 055 postes à temps plein étaient offerts au pays. En comparaison, en 2018, seulement 1 488 nouveaux médecins de famille avaient terminé leur formation postdoctorale. Ce déficit de 27,6 % était remarquablement similaire en 2019.

Les premiers ministres provinciaux et territoriaux réclament des soins en équipe interprofessionnels depuis 2000. Pourtant, il existe peu d'information sur la mesure dans laquelle les médecins sont formés en compagnie d'autres professionnels de la santé, notamment le personnel infirmier, les travailleurs sociaux, les pharmaciens, et les spécialistes en réadaptation.

Il faut étudier la lacune de notre compréhension collective du problème afin d'élaborer un plan pour améliorer l'accès opportun aux soins des Canadiens et Canadiennes.

Recommandation 3 : Améliorer la capacité du système de santé publique

L'AMC recommande que le gouvernement fédéral investisse un montant initial d'un milliard de dollars dans le budget de 2022, avec un engagement à offrir un financement additionnel au cours des cinq prochaines années. Cet investissement permettra de transformer les pratiques de santé publique au Canada en améliorant la capacité et en comblant les lacunes identifiées pendant la pandémie.

Pour qu'une société puisse assurer le bien-être de sa population, elle doit pouvoir gérer la santé au niveau de celle-ci. Il faut notamment tenir compte des maladies chroniques et infectieuses, des blessures, de l'environnement, des possibilités et des résultats de santé chez les populations visées par les principes d'équité, et des déterminants sociaux de la santé là où les gens vivent, travaillent, étudient et se divertissent.

Nous avons vu que les pandémies posent un défi exceptionnel pour la santé publique d'une foule de façons différentes. Nous devons absolument apprendre des défis engendrés par la COVID-19. Le renforcement de la capacité fait partie intégrante de ce processus. Nous ne pouvons pas nous permettre de rater cette occasion sans précédent d'apporter des changements transformateurs aux pratiques de santé publique. Il existe des lacunes sur le plan des ressources, ainsi que de graves iniquités en matière de santé. Nous devons régler ces problèmes si nous voulons bâtir un meilleur système.

La capacité du Canada de prendre les mesures requises pour répondre à la prochaine crise majeure, et d'offrir les services fondamentaux qui encouragent la santé et la résilience, dépend entièrement de nos ressources et de notre capacité. L'investissement fédéral doit comprendre un système pancanadien de données sur la santé publique, solide et cohésif, ainsi que la formation de ressources humaines spécialisées en matière de santé publique.

Un point de départ sensé serait un investissement fédéral ponctuel afin de mettre en œuvre les recommandations d'un examen prévu de la réponse du Canada à la pandémie, avec des investissements additionnels au cours des cinq prochaines années afin d'améliorer la capacité du système de santé publique.

Recommandation 4 : Instaurer une allocation pour les personnes âgées

L'AMC recommande que le gouvernement fédéral investisse 500 millions de dollars dans le budget de 2022 pour instaurer une allocation pour les personnes âgées.

Le Canada doit faire plus pour aider les personnes âgées. Les dépenses personnelles liées aux soins aux aînés pourraient augmenter de 9 milliards de dollars à 23 milliards de dollars d'ici 2035¹. Une allocation pour les personnes âgées permettrait d'aider directement ces personnes et leurs proches aidants. Tout comme

¹ Heschl, Christopher et Alan Arcand. Measures to Better Support Seniors and Their Caregivers. Ottawa : Conference Board du Canada, 2019

l'Allocation canadienne pour enfants, elle contrebalancerait les dépenses personnelles élevées des patients et des proches aidants. Comme l'a dit le premier ministre : « Les aînés du Canada ont fait tant de choses pour notre pays, et nous devons être là pour eux. » C'était vrai pendant la pandémie, et ça l'est toujours. Nous devons investir dans un système qui respecte ce principe. Le soutien financier offert par l'allocation pour personnes âgées aidera ces dernières à garder leur dignité et à vivre une vie plus agréable pendant ce qui est censé être l'âge d'or.

Recommandation 5 : Réduire les obstacles à la mobilité interprovinciale des professionnels de la santé

Une population malade ne crée pas une économie saine.

L'AMC recommande que le gouvernement fédéral soutienne la réduction des obstacles à la mobilité interprovinciale des travailleurs de la santé du Canada. Il pourrait faire un examen parlementaire des obstacles réglementaires à la mobilité et au déploiement des ressources humaines en santé dans le cadre de l'Accord de libre-échange canadien, et investir 2 millions de dollars pour faire une évaluation comparative des exigences provinciales territoriales sur les permis d'exercice et les certificats pour les professions de la santé qui sont réglementées, dans le cadre de l'engagement du budget de 2021 à accélérer la réduction des obstacles commerciaux au Canada. Ces études devraient porter sur le nombre de fournisseurs de soins qui entrent au Canada et qui le quittent, et sur la façon dont un permis d'exercice national (pour chaque profession) améliorerait l'accès aux soins.

Le cadre de réglementation provincial-territorial actuel crée une foule disparate d'exigences sur les permis d'exercice et de normes de pratique. Tout professionnel de la santé qui veut fournir des soins, en personne ou virtuellement, à des patients dans une province ou un territoire autre que celui où il exerce normalement doit, à quelques exceptions près, entreprendre le processus d'obtenir un permis dans cette province ou ce territoire, ce qui peut être très long. Cela peut causer des retards dans la prestation des soins. Les soins virtuels, une tendance qui s'est répandue pendant la COVID-19, sont maintenant une attente. L'utilisation de ce système de prestation, bien qu'elle soit soutenue par la technologie moderne, n'est pas soutenue par une structure réglementaire pertinente ou appropriée.

Les médecins et les autres professionnels de la santé possèdent les qualifications et les compétences requises pour fournir des soins de qualité à la population de l'ensemble des provinces et des territoires. Rien ne justifie qu'ils en soient empêchés par des barrières artificielles. Le gouvernement fédéral est parfaitement bien placé pour défendre cette cause, tirant profit de son expérience des domaines relevant de ses compétences.

Conclusion

La pandémie met en lumière la nécessité d'effectuer des investissements additionnels pour assurer un accès équitable aux soins de santé. Nous avons la possibilité de répondre aux nombreuses pénuries. Les dirigeants du Canada doivent relever ce défi. Il est possible d'offrir les meilleurs soins que notre pays ait jamais eus. Cela nécessite une main ferme à la barre pour assurer que cette tâche est menée à bien. Nos médecins le savent. Nos patients en ont besoin. La stabilité future de notre pays l'exige.